



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nous avons besoin d'une Stratégie Nationale « Biodiversité » à la hauteur des enjeux !

La CGT et les syndicats, les ONG et les scientifiques, imposent la réécriture de cette stratégie.

Le gouvernement a consulté plusieurs instances* dans lesquelles siège la CGT et une instance scientifique sur son projet de Stratégie Nationale Biodiversité (2022-2030) ; projet qui se situe dans la droite ligne des précédents qui ont eu bien peu d'effets sur la protection de la biodiversité.

Plusieurs manques ont été soulevés par la CGT et les parties prenantes :

- cibles d'actions éloignées des recommandations des experts (GIEC, IPBES), absence d'indicateurs de suivi et aucune priorité à l'amélioration des outils de connaissance de suivi des milieux naturels ;
- pas d'engagement d'augmentation des moyens humains et financiers de protection de la biodiversité, alors qu'il est indispensable de les augmenter fortement pour les collectivités locales et les services de l'État, notamment les ministères en charge de l'Écologie et leurs établissements publics : Office Français de la Biodiversité et Office National des Forêts ;
- pas d'obligation d'investissements des entreprises dans des procédés et achats respectueux des milieux naturels, y compris à l'importation ;
- pas de moyens supplémentaires attribués pour la construction d'un socle commun de savoirs de la jeunesse ainsi que dans la formation permanente des salariés et dans l'éducation populaire sur la transition écologique.

Au vu des enjeux sur les espaces maritimes hexagonaux et d'outre-mer et des annonces faites lors du sommet Océan de Brest, la faiblesse des actions sur le milieu marin a été dénoncée.

Une hausse des crédits budgétaires dédiés s'impose et, surtout, ils ne doivent plus reposer à 80 % sur les taxes sur les usages domestiques de l'eau.

La future stratégie doit intégrer des objectifs de qualité des eaux douces, un suivi de la biodiversité marine, le bon état des milieux naturels des zones Natura 2000 terrestres, la hausse des moyens des collectivités locales, l'accès à la Nature pour toutes et tous, la suppression des subventions nuisibles à la biodiversité, la conditionnalité écologique et sociale des aides aux entreprises et des moyens pour les représentants des salariés des CSE.

La cohérence entre préservation de la biodiversité, réduction de l'artificialisation des sols et la stratégie énergie climat est impérative. Ainsi qu'une agriculture, une pêche, une sylviculture respectueuses des sols, de la mer, des milieux naturels, visant la souveraineté alimentaire, l'alimentation de qualité pour tous, avec des paysans, pêcheurs, salariés agricoles et marins, en nombre et correctement rémunérés.

Les avis des instances consultées ont tous pointé ces manques, tiré les leçons des échecs du plan précédent, de la stratégie Mer et Littoral et de la dégradation de la biodiversité accentuée par le réchauffement climatique.

Le CNTE, entre autres, a émis un avis défavorable au projet et demandé que les propositions des instances soient intégrées dans une version remaniée de la Stratégie Nationale Biodiversité.

La Secrétaire d'État chargée de la Biodiversité a réuni des représentants de ces instances, lundi 14 mars et annoncé que le gouvernement avait entendu les avis convergents.

Le gouvernement a donc décidé de poursuivre les consultations sur la nouvelle Stratégie Nationale Biodiversité, afin de la compléter sur la base des préconisations émises dans les différents avis. Ceci permettra d'intégrer, comme l'a réclamé la CGT, les conclusions de la COP 15 et le sommet mondial pour la Biodiversité prévu dans quelques mois. La CGT se félicite de cette annonce qui nous permet, en synergie avec les revendications du mouvement associatif, de mettre au débat la nécessité de renforcer les moyens et services publics dédiés à l'environnement et de changer de modèle économique et social.

Pour ce faire, la CGT appelle les salarié.e.s à se mobiliser dans toutes les actions pour le climat, la biodiversité et la justice sociale.

* Instances consultées : CNB : comité national de la Biodiversité, CNE : comité national de l'Eau, CNML : conseil national Mer Littoraux, CNPN : conseil national du Patrimoine Naturel, CNTE : conseil national de la Transition Ecologique, CESE : conseil économique, social et environnemental.
IPBES : plateforme internationale d'experts scientifiques sur la biodiversité. GIEC : groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat.

Montreuil, le 16 mars 2022